

quand on nous demande de hausser les impôts, pour une période d'un an, de quelque 350 millions de dollars. J'ai laissé entendre que l'attitude des bailleurs de fonds à l'égard du gouvernement ne s'était pas améliorée et qu'en fait elle semble s'être gâtée, bien qu'on ait protesté que cet emprunt de conversion avait remporté un succès sans précédent. C'est un fait notoire, je crois, que depuis que le gouvernement est au pouvoir,—si nous tenons compte de la période allant de la fin de juin 1957 à la fin de mars 1959,—il a augmenté le montant de notre dette de 1,664 millions et que, d'autre part, la masse monétaire est supérieure d'environ 1,720 millions à ce qu'elle était à cette époque. Personne ne peut nier que le déficit annoncé en juin dernier a été la cause de la conversion ainsi que la cause de cet accroissement sans précédent de la masse monétaire. Les besoins d'argent du gouvernement constituent l'explication de ces deux opérations.

A mon avis, voici un fait assez significatif. La page 394 de la revue de la *Canadian Tax Foundation*, numéro de novembre-décembre, attribue à un de nos fonctionnaires les plus estimés, qui a pris sa retraite du ministère des Finances, une déclaration qui, à mon avis, est bien caractéristique des observations objectives qu'on peut attendre de M. A. K. Eaton. Parlant du rôle des fonctionnaires de l'État dans le domaine de la finance, il aurait dit:

On ne peut prétendre combattre l'inflation lorsqu'on mobilise toutes ses ressources pour mener à bien la campagne de vente d'obligations du gouvernement en vue de combler des déficits budgétaires.

Il y a un certain nombre de choses que nous avons apprises à cette session-ci au sujet de l'emprunt de conversion. Je demande aux députés qui m'ont posé des questions au sujet de cette opération de bien vouloir y réfléchir et de nous dire ce qu'ils pensent de certains de ces résultats renversants. En réponse aux questions posées par les députés de ce côté-ci de la Chambre, le ministre des Finances a déclaré que nous pouvons établir maintenant le coût de cette opération financière à \$42,400,000 versés en primes, \$19,478,000 en commissions, \$7,300,000 en frais d'émission, \$1,495,000 en frais de publicité et \$1,265,000 en frais administratifs. Ces frais immédiats à eux seuls atteignent plus de 71 millions de dollars rien que pour lancer l'affaire. Mais ce qui est plus important encore, à mon avis, c'est le coût qui porte sur les années à venir.

Je continue d'attirer l'attention des honorables députés sur le rapport qui s'établit avec la nécessité d'augmenter les impôts. D'après le ministre des Finances, l'intérêt annuel des nouvelles obligations sera de 58 millions de dollars de plus que l'intérêt payé

sur celles qui ont été converties. Des frais d'amortissements annuels de 6 millions de dollars sont prévus. Cela fait en tout 64 millions de dollars.

Voici la question importante que je veux poser aux députés qui m'ont interrompu. Peuvent-ils me fournir une bonne raison,—et nous n'avons rien appris du gouvernement à ce sujet,—pour laquelle l'emprunt de conversion a engagé l'avenir par des échéances aussi lointaines? Je veux parler du 6^e, 7^e, 8^e et 9^e emprunts de la victoire. Permettez-moi d'indiquer quel a été le résultat de ce coût. L'intérêt supplémentaire qui devra être versé pour le 6^e emprunt de la victoire et qui ne serait venu à échéance qu'au 1^{er} juin 1960 dépasse 13 millions. Déclarer à l'avance l'échéance du 7^e emprunt de la victoire cause une dépense de 44 millions de dollars; pour le 8^e emprunt de la victoire, qui n'est pas remboursable avant octobre 1963, une dépense de 91 millions; et pour le 9^e emprunt de la victoire, qui n'est pas remboursable avant 1966, une dépense de 165 millions en intérêts supplémentaires. Le total des intérêts à l'égard de ces échéances particulières atteint le montant ahurissant de 314 millions.

Mais ce n'est pas tout. En plus de cela, il a fallu payer des primes pour la conversion de ces emprunts. Il en a coûté 30 autres millions, portant le total à 345 millions. Je souligne que cette question est liée de près à l'augmentation des impôts que nous discutons en ce moment. Comme le propose un honorable député de ce côté-ci, on pourrait peut-être dire que c'est un succès "criant".

Je poserais aussi cette autre question à l'honorable vis-à-vis. A-t-on reçu une réponse satisfaisante et convaincante à la question soulevée par le fait que, dans le cas des nouvelles obligations émises pour 17 ans et rapportant 4½ p. 100 d'intérêt, et dans le cas des obligations émises pour 25 ans et rapportant 4½ p. 100, on n'a pas eu la prudence élémentaire d'y insérer une disposition qui, quelques années avant l'échéance, donnerait au gouvernement le droit de les déclarer remboursables. C'est à peu près ainsi qu'on a agi par le passé. En d'autres mots, si les taux d'intérêt baissent dans les 17 ou 25 années à venir, le gouvernement n'a pas le droit de racheter ces obligations.

Les députés appuyant le gouvernement ont dû sans doute entendre d'un grand nombre de leurs commettants, comme je l'ai entendu moi-même, que par un manque de prévoyance regrettable ils ont été dupés par cette opération. Ils se souviennent avec beaucoup de déplaisir l'éloquence que le premier ministre a eue pour parler, à la télévision et à la radio, des arguments à coups de massue du ministre